

NOTE DE PRÉSENTATION

OUVRAGE COMMUN DES DOCTEURS EN DROIT

2017

1. LA DÉMARCHE

L'ouvrage commun est motivé par la volonté de valoriser le diplôme de doctorat en droit. Cette mise en valeur suppose de présenter le savoir-faire des docteurs, savoir-faire qui se traduit notamment par des qualités rédactionnelles, d'analyse, mais aussi une expertise de très haut niveau sur un ou plusieurs champs relevant de la science juridique.

Le choix de la publication d'un livre a été le moyen retenu pour mettre en évidence ces qualités, et ainsi communiquer sur la valeur du diplôme de doctorat en droit.

Concrètement, l'ouvrage se déclinera en de trois parties. Une première sera consacrée à des articles à la fois brefs et solidement documentés autour d'un thème commun. Pour la première année, c'est le thème de la mutation à l'œuvre dans le domaine du droit qui a été retenu. Ce thème sera traité par une vingtaine (minimum) de docteurs suivant l'éclairage et l'inclination de leur spécialité respective : droit des affaires, droit processuel, de l'arbitrage, de la famille, immobilier, droit public international, économique, etc. Avec cette partie les docteurs mettront en lumière leur faculté à participer à un débat d'actualité et, surtout, à l'enrichir par leur compréhension des indicateurs sectoriels de changement, pour donner à voir les mutations en cours, les réponses déjà apportées et les points de basculement, et cela, y compris, dans une perspective internationale.

Une deuxième partie sera dédiée à une présentation synthétique d'une sélection de thèses en droit publiées en 2016 liées au thème annuel. Enfin, la troisième partie sera constituée d'une liste référençant toutes les thèses de droit soutenues ou publiées en France au cours de l'année 2016 dans le but de promouvoir les nouveaux diplômés.

Les auteurs ont comme point commun d'être titulaires d'un doctorat en droit, tout en exerçant, ou se préparant à exercer, des professions variées : magistrat, enseignant, juriste en entreprise, avocat, notaire, huissier, etc.

L'ouvrage sera publié par " Les éditions de l'immatériel " à la période de la rentrée universitaire, puis en fin d'année sera organisé un colloque sur le thème qui aura servi de sujet aux articles rédigés par les docteurs.

2. LE CHOIX DU SUJET : DROITS EN MUTATION

La mondialisation et le numérique, pour ne citer que ces deux phénomènes, imposent un réajustement de pans entiers du droit et des modalités d'exercice des métiers juridiques. Les professionnels du droit, avocats, magistrats, notaires, huissiers, juristes d'entreprises ou enseignants doivent repenser leurs pratiques professionnelles, leurs services, mais également, et surtout, leur environnement et les nouveaux enjeux auxquels sont confrontés leurs clients, leurs administrations, leurs employeurs ou les jeunes citoyens et futurs professionnels qu'ils sont en demeure de former.

L'objectif de l'ouvrage commun est d'analyser à partir des spécialités des différents auteurs-contributeurs, l'impact respectif et cumulatif de ces deux macro-phénomènes sociétaux, économiques et techniques sur l'univers et les constructions juridiques. Au-delà de cet état des lieux nécessaires, les contributions proposeront des pistes de réflexions théoriques et pragmatiques et des solutions juridiques à ces nouveaux enjeux.

Ce projet d'ouvrage développe ainsi une triple ambition :

- Apporter des solutions juridiques pragmatiques à des enjeux contemporains,
- Repenser utilement la place des professionnels du droit face aux mutations contemporaines,
- Rendre lisibles et valoriser les compétences des docteurs en droit

3. LE GABARIT ET LA REVUE LITTÉRAIRE SUR UN THÈME DÉFINI

• L'orientation des articles

L'auteur abordera, sous l'angle de sa spécialité, un point de mutation sociétal et/ou économique ayant des incidences importantes sur la pratique et/ou la théorie du droit. Pour éviter les éventuels doublons, chaque auteur devra s'assurer (envoi d'un mail ouvragecommundoc@gmail.com) que son approche est suffisamment distincte de celle choisie précédemment par un autre auteur (principe du premier arrivé).

• La forme de revue littéraire

L'article propose une synthèse des publications juridiques, et allant au-delà au besoin, les plus significatives sur le sujet traité par l'auteur en exposant un point de vue particulier. L'objectif est ainsi double : construire un argument en présentant succinctement le contexte et les réflexions déjà conduites sur la question traitée.

De la sorte, l'apport de l'article est constitué par l'éclairage particulier offert par l'auteur, mais aussi par les références qui permettent de disposer des ressources existantes en la matière.

Le principe est de contribuer à éclairer une problématique au regard d'un contexte scientifique (au sens large) donné.

L'auteur est encouragé à développer un point de vue inédit, mais il présentera également les travaux relevant du champ de son sujet.

- **Le choix de la revue littéraire**

La revue littéraire a été choisie, car elle permet d'exposer les qualités attachées au diplôme doctorat au cœur de notre démarche.

Avec la revue littéraire, l'auteur va exposer synthétiquement un large panel de ressources tout en développant une argumentation. Pour partie, la revue littéraire se rapproche de la note de synthèse. Cependant, contrairement à la note de synthèse l'auteur ne se limite pas une présentation organisée et synthétique d'un fonds documentaire. Sur la base de ce fond, il formule une question. Puis, il développe un argument, construit, structuré et surtout testé, comparé à d'autres arguments déjà émis dans ce domaine pour arriver à sa propre conclusion, soit participer à un débat donné.

- **La composition de l'article**

L'article comprend trois parties : un chapeau, l'article proprement dit, puis les références citées dans l'article.

- **Le chapeau**

- Le chapeau est un résumé de l'article
- Le chapeau comprend 800 caractères espaces compris
- Le chapeau est rédigé en français puis traduit intégralement en anglais soit au total 1600 caractères espaces compris

- **L'article**

- La rédaction de l'article est laissée au libre choix de l'auteur. Toutefois, celui-ci veillera à démontrer l'argument qu'il présente en s'appuyant sur des ressources universitaires, académiques, etc. Si l'auteur peut développer une opinion inédite, il devra exposer une argumentation construite et documentée.
- Sans que cela soit une obligation, la structure classique : introduction, développement et conclusion reste un repère utile.
- L'article comprend 8000 caractères espaces compris.

- **Les références**

- Les références sont présentées à la française avec un renvoi en pied de page, selon le modèle suivant : Pour les articles : Prénom Nom, « Titre de l'article », *référence revue*, date, page ; Pour les livres : Prénom Nom, *Titre de l'ouvrage*, éditeur, date, page. Pour les chapitres d'ouvrages collectifs : Prénom Nom, « *Titre de la participation* », page visée, in. *Titre de l'ouvrage* (dir. Prénom Nom), date.
- Les références comprennent au *maximum 8000 caractères espaces compris*

- **L'introduction de l'ouvrage**

- L'introduction de l'ouvrage suivra le principe de la revue littéraire, à charge pour son auteur de reprendre l'ensemble des articles rédigés par les contributeurs. Toutefois, contrairement aux articles l'introduction citera les articles dans le corps de l'exposé.
- L'ouvrage comprendra également une préface qui comme l'introduction sera rédigée par un partenaire.

- **La qualité des articles**

Les articles devront présenter un niveau de qualité irréprochable tant sur la forme que sur le fond. Cette exigence s'inscrit dans l'objectif de l'ouvrage qui est de promouvoir le diplôme de docteur. C'est pourquoi une démarche d'accompagnement de la qualité des articles a été mise en place.

4. L'ACCOMPAGNEMENT QUALITÉ DES ARTICLES

- **Objectif**

La qualité des articles représente un élément essentiel du projet d'ouvrage commun, qui est motivé par l'idée de promouvoir le diplôme de docteur. Des articles de qualité sont le moyen d'atteindre cet objectif. Inversement, ne pas être attentif à cet aspect pourrait nuire à la démarche comme aux auteurs y participant.

Sur le principe, la qualité des articles relève des seuls auteurs. Toutefois, la procédure d'accompagnement est conçue pour les aider à atteindre cet objectif, et garantir une certaine homogénéité de l'ouvrage.

Le niveau de qualité visé correspond aux standards académiques classiques et ceux usités par les principales publications juridiques.

- **Prise en charge de l'accompagnement**

Ce sont les auteurs eux-mêmes qui prennent en charge l'accompagnement qualité.

Pour cela, chaque auteur doit impérativement se rapprocher d'un autre auteur participant à l'ouvrage pour la mise en place d'un accompagnement. Lors de la transmission de son article au comité de publication, l'auteur devra indiquer que son article a fait l'objet d'un accompagnement et indiquer le nom de la ou des personnes ayant procédé à cet accompagnement.

En complément, l'auteur signe une attestation sur l'honneur anti-plagiat (à définir).

- **Objet de l'accompagnement qualité**

L'accompagnement doit servir à attirer l'attention de l'auteur sur tous les points de nature à améliorer la qualité de l'article tant sur la forme que le fond.

Sans que la liste soit exhaustive, voici les points qui devront être examinés par l'auteur en charge de la relecture d'un article :

- Nombre de caractères des articles (cf. gabarit)
- Respect de la charte typographique
- Orthographe, grammaire, syntaxe
- Cohérence d'ensemble
- Fluidité de l'article
- Fondement académique des arguments exposés
- Présentation des références
- Respect de l'attestation sur l'honneur anti-plagiat

- **Limite de l'accompagnement**

L'accompagnement n'a pas pour finalité de se substituer à l'auteur. Ce dernier garde l'entière responsabilité de son article. Il lui revient, simplement, de justifier le cas échéant, du choix de son propos dont il reste le seul décisionnaire, l'accompagnement lui offrant uniquement la faculté d'avoir un retour et d'échanger.

- **Relecture chapeaux en anglais**

Un groupe d'auteurs sur la base du volontariat prendra en charge la relecture des chapeaux en anglais.

5. TRANSMISSION DES ARTICLES

- L'article est transmis au format Word.dot à ouvragecommundoc@gmail.com
- L'envoi comprend également l'attestation anti-plagiat, le nom de l'auteur en charge de l'accompagnement qualité et un mini-CV (à définir) pour le 15 juin (cf. Calendrier)
- Le titre que l'auteur souhaite voir mentionné sous son article

6. CALENDRIER

- Transmission des articles : **15 juin**
- Finalisation des articles : Fin juillet
- Publication de l'ouvrage : Fin septembre
- Organisation du colloque : Courant novembre

7. PARTICIPATION

L'ouvrage sera publié grâce au support financier de la démarche D^{oc} Publication, qui se traduira notamment par la prise en charge **par chaque auteur d'un montant de 50 euros pouvant être majoré pour les auteurs le souhaitant.**

Une discussion est actuellement en cours avec l'Association Française des Docteurs en Droit pour un éventuel partenariat visant à pérenniser la démarche de D^{oc} Publication.

Par ailleurs, dans le cadre de l'accord passé avec l'éditeur sera négociée la remise gratuite de 5 ouvrages par auteur.

8. CONTACT

- ouvragecommundoc@gmail.com